

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

L'article 205 de la loi de finances de 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

A compter de l'exercice 2024, la commune a souhaité mettre en place le compte financier unique.

La mise en place du compte financier unique vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière : les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable : le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes,
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne : des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

LES RESULTATS

		investissement	fonctionnement	total cumulé
recettes	recettes réalisées	2.142.341,21 €	5.314.131,29 €	7.456.472 ,50 €
	restes à réaliser	749.787,00 €		749.787,00 €
dépenses	dépenses réalisés	2.399.045,84 €	4.479.860,13 €	6.878.905,97 €
	restes à réaliser	1.113.421,86 €		1.113.421,86 €
	solde réalisation exercice	-256.704,63 €	834.271,16 €	577.566,53 €
	Résultats antérieurs reportés	2.017.178,61 €	477.475,48 €	2.494.654,09 €
	solde de clôture	1.760.473,98 €	1.311.746,64€	3.072.220,62 €
	solde restes à réaliser	-363.634,86 €	0,00 €	- 363.634,86 €
	résultat cumulé	1.396.839,12 €	1.311.746,64 €	2.708.585,76 €

I. La section de fonctionnement

1.1. Les dépenses de fonctionnement

1.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élève à **1.251.304,74.€** (variation de – 0.20 %).

Compte	Réalisé 2024	Réalisé 2025	% Evolution	
6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	75927.27	57976.09	-23.64259903	↓
60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement	17657.99	30219.89	71.14003349	↑
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	93328.3	114069.68	22.22410566	↑
60622 - Fournitures non stockées - Carburants	20221.43	9549.56	-52.77505102	↓
60623 - Fournitures non stockées - Alimentation	221625.24	240390.62	8.467167368	↑
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	4067.75	2965.8	-27.08991457	↓
60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	12633.23	13372.11	5.848702193	↑
60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	8109.60	3201.17	-60.52616652	↓
60636 - Fournitures non stockées - Habillement de travail	8798.67	8848.47	0.565994633	↑
6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	9802.69	3395.76	-65.35889638	↓
6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	33288.46	31301.06	-5.970237133	↓
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	48219.52	37775.77	-21.65875977	↓
611 - Contrats de prestations de services	120450	116150	-3.569946036	↓
613 - Locations immobilières et mobilières	89241.69	68668.65	-23.05317167	↓
61521 - Entretien et réparations sur terrains	20197.78	17122	-15.22830727	↓
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	28612.83	24464.85	-14.49692323	↓

615231 - Entretien et réparations sur voiries	18850.93	45186.95	139.7067413	↑
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	11037.36	11902.91	7.842002073	↑
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	12312.66	12153.6	-1.291841081	↓
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	26071.98	39451.7	51.31838855	↑
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	3152.90	399	-87.34498398	↓
6156 - Maintenance	92146.31	79914.89	-13.27391189	↓
6161 - Primes d'assurances multirisques	71186.39	75684.11	6.318230212	↑
618 - documentations formations	6959.73	10784.55	54.95644228	↑
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	64563.64	50282.06	-22.12015927	↓
6234 - Réceptions	51493.98	59666.06	15.8699716	↑
6248 - Transports de biens et transports collectifs - Divers	10675.00	20301.52	90.1781733	↑
6251 - Voyages, déplacements et missions	537.60	427.29	-20.51897321	↓
626 - Frais d'affranchissement et communications	31658.61	31991.67	1.052036081	↑
627 - Services bancaires et assimilés	302.10	807.63	167.3386296	↑
6281 - Concours divers (cotisations...)	7793.33	4990	-35.97088793	↓
6284 - Redevance pour services rendus	4349.82	3429.36	-21.16087562	↓
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	21209.88	14680.64	-30.7839554	↓
6358 - Autres droits	6674	6571.66	-1.533413245	↓

1.1.2 Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Le chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à **2.042.129,68 €**. (Variation de 5,93 %)

Principaux facteurs d'évolution :

Personnel titulaire

Les dépenses de personnel titulaire augmentent de **71 k€ (+6,0 %)**.

Cette évolution s'explique principalement par :

- l'effet de l'ancienneté et des avancements de carrière,
- l'impact en année pleine de décisions antérieures,
- d'éventuels ajustements indemnitaires.

Cotisations sociales employeur

Les cotisations aux organismes sociaux progressent de **58 k€ (+12,0 %)**.

Cette hausse résulte :

- de l'augmentation des taux de cotisation, notamment retraite,
 - de la progression mécanique liée à l'augmentation de la masse salariale.
- Ces charges sont **obligatoires et peu maîtrisables à court terme**.

Postes en diminution ou maîtrisés

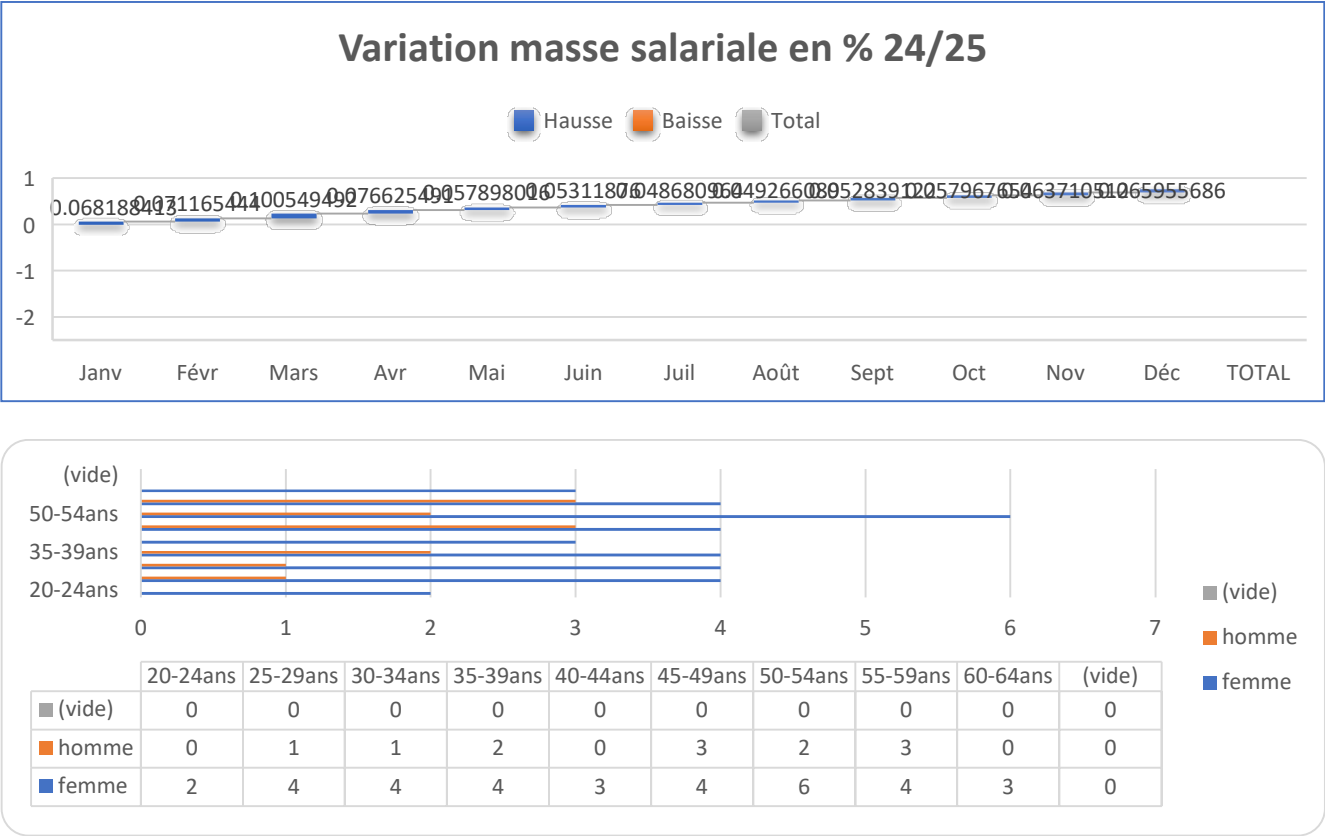
- **Personnel non titulaire** : -2,1 k€ (-1,2 %)
- **Personnel vacataire** : -1,4 k€ (-29,2 %)
- **Autres charges sociales diverses** : -13,2 k€ (-25,0 %)
- **Personnel extérieur** : dépenses marginales en baisse

Ces évolutions traduisent une **maîtrise des dépenses les plus flexibles** et une rationalisation du recours aux emplois temporaires.

L'augmentation des frais de personnel est **principalement structurelle**, portée par :

- le poids croissant des rémunérations des agents titulaires,
- la forte hausse des cotisations sociales employeur.

Les marges de manœuvre demeurent limitées, les dépenses contraintes progressant plus rapidement que les postes ajustables.



1.1.3 Atténuation de produits (chapitre 014)

Le chapitre 014 s'élève à **532.041,41 €** (variation de + 10, 69 %)

Il est représenté par le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), il reste constant par rapport à 2024, pour un montant de **479.280 €**.

En 2024, nouveau dispositif le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) instauré par l'article 186 de la loi de finances pour 2025. Il prévoit de prélever un certain nombre de collectivités sur leurs douzièmes de fiscalité. Pour la commune du Plan de la tour ce dispositif s'élève à **31.707 €**.

Et reversement du bonus CTG au délégataire IFAC depuis 2022, ce reversement n'était pas intervenu pour un montant total de **20.939,41 €**

1.1.4 Autres charges de gestion courantes (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et la subvention versée au CCAS.

Le chapitre 65 (subventions et participations) s'élève à **378.538,20 €** :

- Subventions aux associations : 125.610,00 € (+ 5 %)
- Subvention au CCAS : 58.200 € (- 6 %)
- Indemnités Elus : 87.340,53 € (stable)
- Créances admises en non-valeur et éteintes : 2.301,43 €

1.1.5 Les charges financières (chapitre 66)

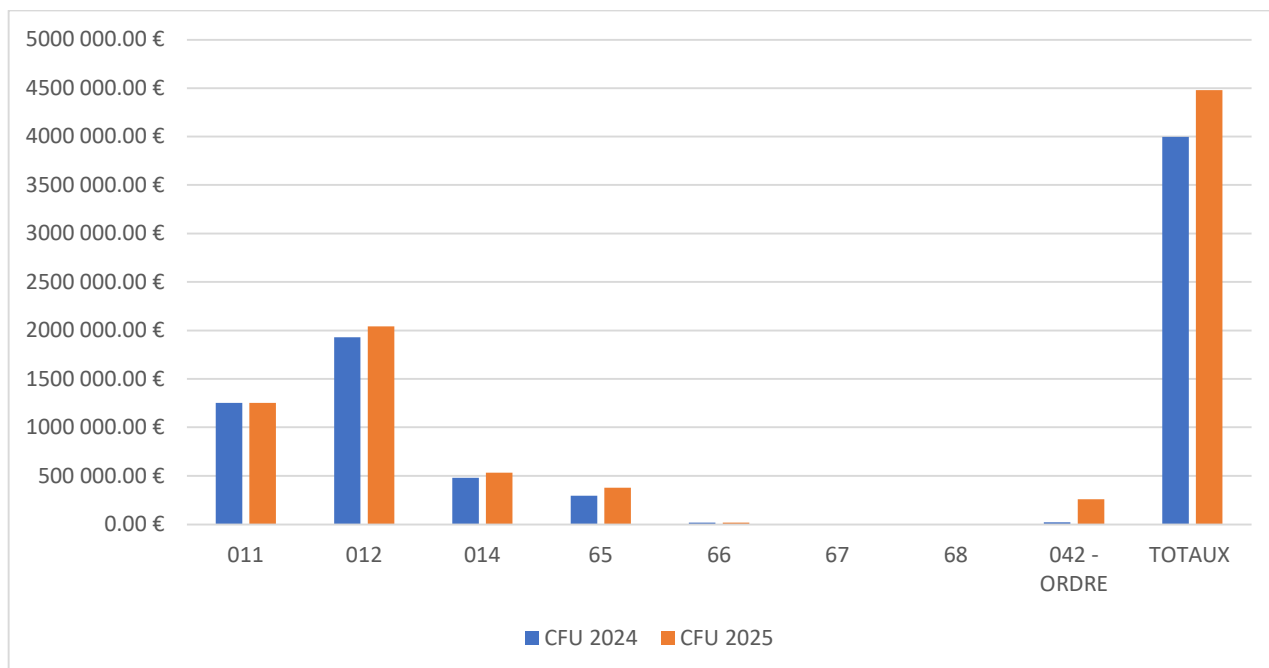
Le chapitre 66 s'élève à **18.106,97 €**, il correspond aux remboursements des intérêts des emprunts. En hausse de 14% dû à la souscription du nouvel emprunt destiné à l'acquisition de l'immeuble Clémenceau.

1.1.6 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) s'élève à **88.92 €**. Il correspond à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	CFU 2024	CFU 2025
011 - Charges à caractère général	1 253 897.51 €	1 251 304.74 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 927 815.55 €	2 042 129.68 €
014 - Atténuations de produits	480 651.12 €	532 041.41 €
65 - Autres charges de gestion courante	293 927.46 €	378 538.20 €
66 - Charges financières	15 870.45 €	18 106.97 €
67 - Charges spécifiques	1 369.66 €	88.92 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 100.00 €	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 044.51 €	257 650.21 €
TOTAUX	3 995 676.26 €	4 479 860.13 €



1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1.2.1 Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 s'élève à **29.909,58 €** (hausse de 20,77 %) - remboursement sur rémunérations. Il était de 24.765,43 € en 2024.

1.2.2 Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Le chapitre 70 (prestations de services) : **101.502,58 €** (variation – 19.87 %)

- Concession cimetière : 5.580,00 € (-27 %)
- Autres taxes et redevances d'eau : 535,64 € (large baisse due au transfert de la compétence assainissement à l'EPCI)
- Occupation domaine public : 3.535,86 €
- Prestations services : 85.324,73 (-3.87%) €

1.2.3 Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les attributions de compensation s'élèvent à 131.472,32 €, idem à 2024.

1.2.4 Fiscalité locale (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe habitation : 18.99 %

Taxe foncière bâti : 29,28 %

Taxe foncière non bâti : 64,95 %

Majoration de 30 % sur les résidences secondaires

Le chapitre 731 s'élève à 4.347.312,72 €

- Impôts direct locaux : 3.749.933,00 € (inclus la majoration de 30% sur les résidences secondaires)
- Taxe additionnelle : 135.732,23 € (-35.75 %)
- Taxe sur les pylônes électriques : 19.410,00 € (+5.23%)
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 176.637,00 € (-5.11%)
- Droits de place : 29.977,18 € (- 1.45 %)
- Taxe de séjour : 163.962,31 € (+50.63%)

1.2.5 Les Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

2025	2024	2023	2022	2021	2020
71.010,00€	98.645,00	101.847,00 €	104.965,00 €	126.498,00 €	143.350,00 €

La dotation globale de fonctionnement est en baisse 28.01 % cette année, par rapport à 2024.

Le chapitre 74 regroupe également :

- Dotation solidarité rurale : 52.147 € (+4.23%)
- FCTVA : 5.704,19 € (-23.89%)
- Participation Département : 808,68 € (-31.02 %)
- Compensation fiscalité : 6.998,00 €
- Autres organismes : 214 205,36 € (-4.54%)

1.2.6 Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Le chapitre 75 s'élève à 59.388,25 €. (-Il regroupe le revenu des immeubles, les remboursements d'assurances

1.2.7.1 Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le chapitre 77 s'élève à 219.084,98 €, il correspond au produit d'une cession, vente de terrain et matériel pour un montant de 199.800 € et annulation de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 19.284,00 €.

II. La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure.

Elles comprennent également, le montant du remboursement en capital des emprunts.

2.1.1 Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **60.066,76 €** pour 2025.

La commune a contracté 6 emprunts à taux fixe et 1 emprunt à taux variable.

Le **capital restant dû** au 31 décembre 2025 est de **983.874,76 €**

Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux nominal	Type taux	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû	Echéances mandatées de l'année 2025		
										Amortissement cumulé de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéances cumulées de l'année
1641												
900204387925	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNAT	01/09/04	01/09/37	408	3.7	V	A	48 447,97	19 281,55	1 258,89	760,00	2 018,89
900362970015	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/06/15	15/07/55	480	1.6	F	A	87 000,00	70 761,55	1 301,48	2 594,27	3 895,75
900362970115	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/06/15	15/07/55	480	1.6	F	A	110 000,00	89 468,67	1 645,56	3 280,11	4 925,67
900394950615	CREDIT AGRICOLE	19/06/15	18/06/25	120	2.15	F	T	250 000,00	0,00	13 813,82	111,47	13 925,29
900595990215	CREDIT AGRICOLE	02/07/18	29/06/38	240	1.73	F	T	500 000,00	332 392,73	23 621,06	6 006,34	29 627,40
900915770233	CAISSE D'EPARGNE		25/03/37	180	1.02		T	230 000,00	175 720,26	14 675,95	1 867,53	16 543,48
901130270433	BANQUE POSTALE							300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
901130560033	LA BANQUE POSTALE	11/07/25	01/11/26	240	3.77	F	T	300 000,00	-3 750,00	3 750,00	3 487,25	7 237,25
Total du compte 1641								1 820 447,97	983 874,76	60 066,76	18 106,97	78 173,73
Total global								1 820 447,97	983 874,76	60 066,76	18 106,97	78 173,73

2.1.2 Les opérations réelles d'investissement

La commune vote son investissement par opération.

En 2025, les principaux investissements réalisés sont les suivants :

OPERATIONS	Comptes	Réalisés
SANS OPERATION	2051	552,00 €
	21831	361,20 €
	21838	13.632,77 €
	21841	412,17 €
	2188	22 249,25 €
100- AQUISITIONS FONCIERES		775.189,35 €
108 - ECLAIRAGE PUBLIC		85.042,83 €
31 - CIMETIERE		6 613,20 €
32 - BATIMENTS COMMUNAUX		133.752,93 €
38 - ECOLES		51.084,21 €
39 - CRECHE		12.154,51 €
64 - PM - SECURITE		16.246,21 €
71 - MATERIELS ET EQUIPEMENTS ST		28.609,25 €
715 - VOIRIE COMMUNALE		495.560,00 €
74 - SPORTS		8.406,00 €
812 - ORDURES MENAGERES		1.933,39 €
95 - MOBILITE DOUCE		384.106,88 €
96 - VIDEOSURVEILLANCE		37.638,00 €
97 - MAISON DE LA CULTURE		00 €
98 - MAISON ASSISTANTES MATERNELLES		44.217,62 €
99 - MAISON DE SANTE		188.556,67 €
OFI - OPERATION FINANCIERE		56.316,76 €

2.1.3 Les opérations d'ordre d'investissement

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 24.003,98 €

2.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et si besoin les emprunts nouveaux. Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **4.159.519,82 €** dont 2.017.178,61 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.2.1 Les recettes réelles

Le chapitre 10 (dotation) s'élève à **1.344.757,20 €** :

- FCTVA : 126.368,74 €
- Taxe aménagement : 28.388,46 €
- 1068 : excédent de fonctionnement pour un montant de 1.190.000,00 €

Le chapitre 13 (subvention d'équipement) s'élève à **225.112,38 €** :

- Subvention département : 86.378,33 € (axe 2 voirie 2024 38.757,55 € – toiture logement de la poste 16.000 € – Rénovation de la toiture du local CCFF 12.620,78 € – rénovation du chemin de Balltrap : 19.000 €)
- Subvention membre du GFP : 45.489,25 € (fonds de concours CCGST – aménagement piétonnier RD 44 pour 36.786,25 € et aire de covoiturage pour un montant de 8.703 €).
- Aide exceptionnelle de la CCGST suite aux intempéries d'octobre 2024 et mai 2025 : 18.044,80 €
- Participation DECI : 75.200,00 €

2.2.2 Les recettes d'ordre

Ces écritures représentent des écritures comptables, notamment les dotations aux amortissements pour un montant de 24.003,98 €

2.3 Etat des restes à réaliser

En dépenses : 1.113.421,86 €

En recettes : 749.787,00 €

III. Evolution des épargnes depuis 2019

